

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Que faire si une société de recouvrement vous réclame de l'argent ?

Si vous devez de l'argent et que vous ne remboursez pas votre dette, une société de recouvrement amiable peut vous contacter pour vous réclamer de payer la somme due. Cette société agit pour le compte de votre créancier.

Qu'est-ce qu'une société de recouvrement ?

Une société de recouvrement est une entreprise qui se charge de réclamer le remboursement d'une somme que vous doit un débiteur.

Elle agit pour le compte d'un créancier (entreprise ou personne) qui a signé une convention avec elle. Elle facture ses services au créancier.

La société de recouvrement n'a pas de moyens d'action spécifiques : elle a le droit de réclamer la somme due par courrier (lettres de mise en demeure de payer) ou par téléphone. De plus, elle doit respecter certaines règles lorsqu'elle intervient.

Quels sont les moyens d'action de la société de recouvrement ?

La société de recouvrement peut vous réclamer la somme due par courrier (lettres de mise en demeure de payer) ou par téléphone.

La société de recouvrement doit tout d'abord vous envoyer une première lettre (lettre simple ou recommandée avec accusé de réception) qui indique les informations suivantes :

Nom, adresse ou siège social de la société de recouvrement

Information que la société de recouvrement exerce une activité de recouvrement amiable

Nom, adresse ou siège social du créancier

Origine et montant des sommes dues (montant principal, intérêts éventuels et sommes accessoires)

Fait d'avoir à payer la somme due et les exigences de paiement de cette dette (délais, lieu ...),

Texte suivant : Les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire restent à la charge du créancier, sauf s'ils concernent un acte dont l'accomplissement est prescrit par la loi au créancier. Toute stipulation contraire est réputée non écrite, sauf disposition législative contraire. Cependant, le créancier qui justifie du caractère nécessaire des démarches entreprises pour recouvrer sa créance peut demander au juge de l'exécution de laisser tout ou partie des frais ainsi exposés à la charge du débiteur de mauvaise foi.

À savoir

vous n'avez pas à payer les frais de rédaction et d'envoi de cette lettre.

Lors de toute démarche ultérieure (lettre ou appel téléphonique), la société de recouvrement doit vous rappeler la date d'envoi et la référence de cette 1^{re} lettre.

À savoir

les appels téléphoniques malveillants et répétés sont interdits.

Comment répondre à la société de recouvrement ?

Dans tous les cas, vous pouvez demander l'aide d'un avocat ou d'un commissaire de justice (anciennement huissier de justice et commissaire-priseur judiciaire). Il existe des consultations gratuites dans une maison de justice et du droit ou en mairie.

Où s'adresser ?

Point-justice

Où s'adresser ?

Mairie

Vous pouvez choisir de payer directement votre créancier. Dans ce cas, vous devez en informer la société de recouvrement.

Si vous remboursez votre dette (en totalité ou en partie) à la société de recouvrement, celle-ci doit vous remettre gratuitement une quittance attestant du paiement que vous avez fait. Elle reverse ensuite la somme à votre créancier.

À savoir

La société de recouvrement **ne peut pas vous facturer les frais qu'elle engage** pour vous contacter (exemple : frais de rédaction et d'envoi de lettre recommandée). Ces frais doivent être facturés au créancier qui a eu recours à la société de recouvrement.

Si la société de recouvrement vous réclame le paiement de ces frais, vous pouvez utiliser ce modèle de lettre :

- Rembourser une dette et refuser les frais facturés par une société de recouvrement

Vous pouvez choisir de payer :

Soit votre créancier, directement. Dans ce cas, vous devez en informer la société de recouvrement.

Soit la société de recouvrement. Dans ce cas, elle doit vous remettre gratuitement une quittance attestant du paiement que vous avez fait. Elle reverse ensuite la somme à votre créancier.

Pour le reste de la somme, vous pouvez demander au créancier ou à la société de recouvrement de vous accorder un délai de paiement.

À savoir

La société de recouvrement **ne peut pas vous facturer les frais qu'elle engage** pour vous contacter (exemple : frais de rédaction et d'envoi de lettre recommandée). Ces frais doivent être facturés au créancier qui a eu recours à la société de recouvrement.

Vous pouvez demander à la société de recouvrement ou au créancier de vous accorder un délai de paiement.

À savoir

La société de recouvrement **ne peut pas vous facturer les frais qu'elle engage** pour vous contacter (exemple : frais de rédaction et d'envoi de lettre recommandée). Ces frais doivent être facturés au créancier qui a eu recours à la société de recouvrement.

Lorsque vous ne remboursez pas la somme que vous devez dans le délai prévu, le créancier peut ensuite demander au juge du tribunal d'intervenir, notamment pour faire une saisie à votre encontre. Cette procédure est payante, ces frais seront à votre charge .

Vous pouvez demander l'aide d'un avocat ou d'un commissaire de justice (anciennement huissier de justice et commissaire-priseur judiciaire). Vous pouvez rencontrer gratuitement l'un de ces professionnels dans un Point Justice ou en mairie :

Où s'adresser ?

Point-justice

Où s'adresser ?

Mairie

Saisies et recouvrements

Saisie d'argent

Saisie sur salaire (ou "saisie des rémunérations")

Saisie sur compte bancaire

Saisie administrative à tiers détenteur (SATD)

Solde bancaire insaisissable (SBI)

Saisie d'un bien

Saisie conservatoire

Saisie-vente

Saisie d'un véhicule à moteur

Saisie-appréhension : livraison ou restitution d'un bien

Saisie immobilière

Autre recouvrement

Aide aux victimes d'infraction pénale pour recouvrer les dommages et intérêts

Calcul de l'intérêt légal

Reconnaissance de dette entre particuliers

Questions –

Réponses

- Comment se faire rembourser une somme avec l'aide d'une société de recouvrement ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Recouvrement de dettes en France : injonction de payer et procédure simplifiée

Pour en savoir plus

- Le recouvrement amiable des créances

Source : Institut national de la consommation (INC)

Où s'informer ?

- Point-justice

**Services en
ligne**

- Rembourser une dette et refuser les frais facturés par une société de recouvrement
Modèle de document

**Textes de
référence**

- Code des procédures civiles d'exécution : article L124-1
Principes généraux
- Code des procédures civiles d'exécution : articles R124-1 à R124-7
Conditions et procédure de recouvrement amiable

